



Paris, le 24 avril 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Les neuf organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.

Elles exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels et appellent les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut de même que la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public. Elles rappellent leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, les organisations appellent les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions. Forte de ces valeurs, elles appellent le Gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 22 mai 2018, ce préavis couvrant les agents commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Pendant la durée du préavis, les organisations signataires répondront à toute négociation qu'il vous appartient d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Mylène JACQUOT
Secrétaire Générale de l'UFFA-CFDT



Nathalie MAKARSKI
Présidente de la Fédération des Fonctions Publiques



Denis LEFEBVRE
Président de la CFTC-FAE

CFE-CGC



Jean-Marc CANON
Secrétaire Général De l'UGFF-CGT



Bruno COLLIGNON
Président de la FA-FP



Christian GROLIER
Secrétaire Général de FGF-FO



Bernadette GROISON
Secrétaire Générale De la FSU



Denis TURBET-DELOF
Délégué National de Solidaires Fonction Publique



Luc FARRE
Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique